

Mon Argent

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Généralions : aînés**

Band (Jahr): **37 (2007)**

Heft 6

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Leasing, attention aux pièges !

«J'ai vu de nombreuses publicités pour des voitures neuves vendues en leasing. De quoi s'agit-il exactement?» demande *M^{me} J. V., à T.*

Le leasing a d'abord été créé pour les entreprises et les indépendants. Cela leur permettait de changer régulièrement de machines ou de camions, sans devoir les acheter. Aujourd'hui, le leasing est devenu très populaire pour l'achat de voitures privées.

Si vous envisagez d'acheter une voiture – neuve ou d'occasion – rappelez-vous le premier principe de toute bonne gestion financière: «Quand on possède le montant en espèces disponibles, on paie cash!» Mais si vous ne l'avez pas, deux possibilités s'offrent à vous: l'achat à crédit ou le leasing.

Achat à crédit. Une banque ou un institut financier (lié au constructeur automobile) vous prête le montant total du prix du véhicule. Dès que le garagiste reçoit le montant, vous êtes légalement le propriétaire du véhicule. Le prix de la voiture, augmenté de l'intérêt demandé par la banque, constituera le montant total que vous aurez à rembourser. En divisant ce montant total par le nombre de mois de la durée du contrat de prêt, vous obtiendrez la somme mensuelle que vous devrez payer. L'octroi d'un tel crédit d'achat

est soumis à un contrôle centralisé, afin d'éviter le surendettement personnel.

Leasing. Cette manière d'acquérir un bien est plus compliquée, car il n'existe pas de loi sur le leasing (au contraire de

«Le leasing se différencie du crédit sur un point: l'acheteur n'est pas propriétaire.»

la «Loi sur le crédit à la consommation» qui régit l'achat par acomptes). Le leasing met en relation trois partenaires: 1) le garagiste (qui vend la voiture); 2) la banque ou un institut financier (qui prête l'argent); 3) le client (qui achète la voiture). Mais le leasing se différencie du crédit par acomptes sur un point essentiel: l'acheteur n'est pas le propriétaire du véhicule. Il ne fait que le louer, car le propriétaire reste celui qui a prêté l'argent.

Calculs précis

Pour trouver le montant exact que vous devrez payer chaque mois (la durée est souvent de 48 mois), il faut faire des calculs très précis. Ainsi, l'acheteur versera un acompte de base (appelé caution) à la signature du

contrat et il devra intégrer dans ses calculs la «valeur résiduelle» du véhicule (qui est le montant que le client devra verser s'il veut garder la voiture à l'échéance du contrat). Il en deviendra le vrai propriétaire à ce



culs de dépenses avant de signer un tel contrat et de s'engager sur plusieurs années.

Nos conseils: comparez les offres des garages. Demandez au vendeur de vous proposer plusieurs variantes de financement. Lisez le contrat de leasing dans tous les détails, surtout ce qui est écrit en tout petit! Vérifiez bien tous les montants et chiffres indiqués. Assurez-vous que vos possibilités financières vous permettent de tenir vos engagements financiers jusqu'au terme du contrat du leasing. Evitez absolument la résiliation. En cas de problème, contactez immédiatement votre assurance de protection juridique ou la Fédération romande des consommateurs (FRC).

Pour toutes vos questions, écrivez à:
Génération, rubrique
«Mon argent»,
rue des Fontenailles 16,
1007 Lausanne.